

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Le onze décembre deux mil quinze à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BONNET Pierre, Maire.

Présents : BONNET Pierre – MAUPLIN Louis – THOMASSET Christiane – BLANCHET Patrick - DESSALCES Jean-Claude - MOUSSERIN Jean-Luc - AUGER Patrick - LEROUX Richard – POTIER Nathalie – TRAVICHON Daniel – HENRY Elisabeth lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : AUGER Patrick

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### VICHY VAL D'ALLIER

#### I. SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Allier.

#### II. SERVICES COMMUNS - CONVENTIONS

Le Conseil Municipal approuve les conventions relatives aux services communs mis en place entre Vichy Val d'Allier et ses communes membres et autorise le Maire à les signer.

### ASSURANCES

Le Conseil Municipal, suite à la consultation réalisée, retient la proposition de la société AVIVA Assurances (Cabinet BELLIEU & DECHET de VICHY) pour les assurances protection juridique, multirisques bâtiments, automobile et risques statutaires.

### ACQUISITION DE MATERIELS

Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'une tondeuse autoportée, d'une remorque 500 kg et d'un équipement portatif de sonorisation.

### PERSONNEL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition de personnel avec la Mairie de SANSSAT et l'association intermédiaire ADEF de ST POURCAIN SUR SIOULE.

### ADMINISTRATION GENERALE

Le Conseil Municipal décide de donner délégation au Maire pour la signature d'actes et d'autoriser de façon permanente l'encaissement de sommes.

Le Conseil Municipal décide de traiter deux questions urgentes non inscrites à l'ordre du jour.

### VENTE DU LOGEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la vente du logement communal situé au 2. Rue de la Vieille Cure et sollicite une estimation du bien auprès du service des Domaines.

### PROJET DE CREATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de création d'un lotissement communal, dit que le lieu de réalisation est à l'étude et charge l'établissement public foncier de l'acquisition foncière à intervenir.

Fait à SEUILLET, le 18 décembre 2015

Le Maire,  
BONNET Pierre

